

Autres spécialités :

• Véhicules "haut de gamme" récents :

TARIF EXCEPTIONNEL DE 75 à 200 €
POUR NEW & YOUNG CLASSIC CAR

Primes annuelles responsabilité civile et protection juridique
toutes taxes comprises

USAGE PRIVÉ SANS AUCUNE RESTRICTION

AC, Alfa Romeo Spider, Alpina, Alpine, Ariel, Aston Martin, Audi TT, R8, Bentley, BMW série 6, M1, Z1, Z3, Z4, Z8, Bugatti, Cadillac, Caterham, Chevrolet Camaro, Corvette, Chrysler Cabriolet, PT Cruiser, Sebring, Dax, De Tomaso, Dodge Viper, Donkervoort, Ferrari, Fiat Barchetta, Fisker, Ford Mustang, Gillet, Ginetta, Hommel, Honda S2000, NSX, Jaguar, Jensen, Lamborghini, Lexus, Lincoln, Lotus, McLaren, Marcos, Martin, Maserati, Matra, Maybach, Mazda MX5, RX8, RX7, Mercedes SL, SLK, SLR, SLS, CL, CLK, CLS, MG, Minelli, Mini, Morgan, MVS, Nissan GTR, Z, Opel GT, Opel Speedster, Pagani, PGO, Porsche, Reliant, Replique, Rolls Royce, Sniper, Spyker, TVR, Venturi, Westfield, Wiesmann,... etc

Et tous cabriolets

• Moto - 15 ans

- de 125 cc = 75 Euros · 500 cc et + = 150 Euros
Responsabilité civile et protection juridique TTC,

• Assurance des bateaux modernes et de collection (spécialiste des bateaux en bois)

Prime de base responsabilité civile et protection juridique à partir de 50 € TTC

• Assurance des motorhomes

Tarif - 75%

Club Membre de la Fédération Francophone des véhicules anciens et de loisirs.

EXCLUSIVITÉ

Ce programme Affinity d'assurance est réservé aux membres des clubs adhérant à la Fédération Francophone des Véhicules Anciens et de Loisirs. Les membres doivent joindre la preuve de paiement de leur cotisation ou une attestation du club à la proposition d'assurance.

ACCEPTATION

Sur base de la proposition signée et complétée. Chaque dossier est analysé séparément.

Toutes les primes sont forfaitaires, annuelles, toutes taxes comprises indivisibles et sans possibilité de suspension possible.

Franchise conducteur - 26 ans : 300 €

Franchise conducteur - 26 ans : 625 € si véhicule à caractère sportif.

La taxe de roulage est toujours d'environ 35 Euros, selon les communes, pour toutes les autos de plus de 25 ans sauf en Région wallonne de plus de 30 ans. Que ce véhicule soit immatriculé avec (plaque O) ou sans dispense de contrôle technique annuel (plaque normale). Quel que soit le type de contrat d'assurance et l'usage du véhicule (privé ou professionnel). Qu'il passe ou ne passe pas au contrôle technique annuel.

Dès que le véhicule a atteint son vingt-cinquième anniversaire au moment de la perception de la taxe, celle-ci est réduite au forfait quelle que soit la cylindrée ou la puissance. L'ordinateur du Ministère des Finances est programmé pour cela.

Document non contractuel

Dans certains cas, lorsque le profil de la demande ne correspond pas à nos critères, il peut être demandé une franchise et/ou une surprime ou la proposition peut être directement refusée.

Tarif actuel pouvant évoluer.

LOISIRS MOTORISES ASSURANCE®
is a registered Trademark Benelux.

Henri Simar Jr sprl

Tél. 087/33 52 85

Fédération Francophone des Véhicules

Anciens et de Loisirs Asbl



VOUS PROPOSE

LOISIRS MOTORISÉS
ASSURANCE®

COURTIER EXCLUSIF

Henri Simar Jr SPRL

Courtier en Assurances
et en Placements

Numéro F.S.M.A. 024633A
Intermédiaire indépendant

R.P.M. VERVIERS 0454906838

rue des Combattants 81
4800 LAMBERMONT (VERVIERS)
www.loisirmotorisesassurance.be
www.ffval.be

Tél. 087/33 52 85 · Fax 087/33 51 22
9 h 00 - 20 h 00 7/7

SI NOS FORMULES D'ASSURANCE VOUS INTÉRESSENT,
RETOURNEZ-NOUS VOS COORDONNÉES.
VOUS RECEVREZ NOTRE DOSSIER COMPLET
DE SOUSCRIPTION SANS ENGAGEMENT

Nom:

Prénom:

Rue:

N° Bte

Code postal:

Localité:

Téléphone fixe:

Gsm :

Mail :

Age:

Profession :

Genre :

Marque et type:

Cylindrée et puissance:

Année:

Genre Véhicule :

Marque et type:

Cylindrée et puissance:

Année:

Genre :

Marque et type:

Cylindrée et puissance:

Année:

Genre :

Marque et type:

Cylindrée et puissance:

Année:

NOUS RESPECTONS LA LOI SUR
LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

LOISIRS MOTORISÉS ASSURANCE®

Autos, motos, cyclomoteurs, camionnettes,
camions > 3,5T, motorhomes, tracteurs agricoles,
bateaux anciens et/ou de loisirs

RESPONSABILITÉ CIVILE OBLIGATOIRE

Les garanties de nos contrats sont identiques à celles d'un
contrat pour un véhicule neuf.
Tout usage privé 24 h/24.

Couverture identique indépendamment de l'immatriculation (plaque normale ou o)

AUCUNE OBLIGATION D'ASSURER UN AUTRE
RISQUE CHEZ NOUS

- Pas de limite de kilométrage annuel.
- Pas de conduite exclusive (limitation de conducteur).
- Pas de limitation géographique (couverture dans tous les
pays prévus sur votre carte verte c.-à-d. Autriche, Belgique,
Bulgarie, Suisse, Rép. Tchèque, Allemagne, Danemark,
Espagne, France, Finlande, Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord, Grèce, Hongrie, Italie,
Irlande, Islande, Luxembourg, Malte, Maroc, Norvège,
Pays-Bas, Portugal, Pologne, Roumanie, Suède, Rép.
Slovaque, Tunisie, Turquie,...) et ce sans aucune demande
préalable.
- Pas d'interdiction de rouler la nuit.
- Pas d'interdiction de conduite simultanée de plusieurs
véhicules.
- Pas de carrosserie agréée... (toujours libre choix du réparateur)
- Pas d'usage chemin du travail et professionnel.

UN TARIF SIMPLE

AUTO-MOTO + 25 ANS : 40 € TTC

Responsabilité civile et protection juridique toutes
taxes comprises.

OPTION VÉHICULE SUPPLEMENTAIRE

+ 25 ANS : 1 € TTC garantie idem.

AUTO-MOTO - 25 ANS : 75 € À 200 € TTC

OPTION ASSISTANCE : 20 € TTC.

Dépannage et remorquage suite à une panne ou à un
accident y compris assistance aux personnes.

COUVERTURE TERRITORIALE

Belgique, GD de Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne,
France (y compris la Corse), Suisse et Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Attention pas de franchise kilométrique.

Extension Europe + 40 €

OPTIONS COUVERTURES ACCESSOIRES POUR AUTO

Nous acceptons de vous couvrir pour les risques accessoires :
Omnium partielle : Vol, incendie, bris de glace, heurt
d'animaux, force de la nature. Prime 1 % TTC sans fran-
chise sur base de la valeur expertisée. Prime minimale :
100 €

Omnium complète = Omnium partielle + Dégâts maté-
riels et actes de vandalisme. Prime 2 % TTC avec fran-
chise de 2,5 % (D.M. et A.V.) sur base de la valeur
expertisée. Prime minimale : 100 €

Valeur agréée pendant 5 ans sans dégressivité.
(Indemnisation à 100 %)

Réduction pour omnium complète auto + 25ans
1,25 % TTC et pour omnium partielle auto +25ans
0,75% TTC.

Contrat tous risques dans habitations et garages pour Classic Car &
Motorcycle (autre tarif, nous consulter).

Ex : incendie & vol : 100.000 € de capital = 31 € TTC de prime

SERVICE EXPERTISE ET EVALUATION

TOUT SE FAIT PAR VOIE POSTALE - PAS DE VISITE = EFFICACITE ADMINISTRATIVE ET PRIME RÉDUITE EN CONSÉQUENCE